

Gestion de l'eau aux agglos :

Au 1^{er} janvier 2020, les communautés d'agglomérations récupéreront les compétences eau et

Elle a pris du galon. Et aura du pain du sur la planche. Jacqueline Gourault a été nommée la semaine dernière ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales. C'est alors à la ministre auprès du ministre de l'Intérieur que s'adressaient les maires du Var lors du salon organisé à Draguignan fin septembre. En substance, ce que reprochaient les édiles, c'est un manque de reconnaissance de leur travail. Et déjà, l'eau était au cœur de la grogne ressentie.

Car l'application de la loi NOTRe (pour Nouvelle organisation territoriale de la République), votée par le gouvernement précédent, a été validée par l'État au cœur de l'été. L'une de ses dispositions promet un transfert des compétences eau et assainissement aux intercommunalités. Avec application en 2020 pour la plupart (les communautés de communes ayant un délai supplémentaire de 6 ans si une minorité de blocage se manifeste).

Les villes de la Communauté d'agglomération dracénoise (Cad) n'y échapperont pas. Et ce n'est pas du goût de tout le monde. Loïn s'en fait.

« Si on nous enlève ces compétences, que nous reste-t-il ? Les mariages ? » Le genre de remarque que de nombreux maires

formulent. Richard Strambio (Draguignan), Bernard Chilini (Figanières), Claude Alemagna (Lorgues), Liliane Boyer (Le Muy)... Ils n'ont pas de mots assez durs pour qualifier la décision du gouvernement.

La régie au niveau de l'interco, c'est possible

Il faut dire que ce transfert à l'Agglo va s'accompagner d'une problématique nouvelle pour la Cad: quel système d'exploitation et de gestion choisir? Délégation de service public? Régie intercommunale? C'est cette dernière option que privilégierait Rolland Balbis, maire de Villecroze, farouche défenseur de la gestion municipale. L'homme, également président de la communauté de communes des lacs et gorges du Verdon (CCLGV), n'est pas encore concerné par le problème. Mais quand il le sera, il optera pour la régie en interco. « Je me retrousserai les manches, mais je ne ferai pas appel à un délégataire. »

Pour autant, Veolia, Suez ou la Saur ne sont pas, à ses yeux, à considérer comme des ennemis. « Ce sont des partenaires, ils peuvent créer de l'emploi local », reprend Rolland Balbis. Il ajoute: « Dans tous les cas, si des problèmes se font jour, c'est de la faute de l'élu qui n'aura pas suffisamment contrôlé son

délégataire. Il ne faut pas le lâcher! »

Tout le monde n'est pas contre

Retour dans la Cad. Beaucoup de maires montrent les dents, c'est vrai. Mais il serait inexact de dire que cette position est unanime. « Je ne suis pas défavorable à cette décision », affirme Valérie Marcy, maire de La Motte. On est loin de l'enthousiasme fou, mais l'édile estime qu'il y a matière à être rassuré par le déroulé du processus. « Les choses se feront par étapes. »

Avec, à terme toutefois, un lissage des tarifs qui conviendra aux communes dont le prix du mètre cube est élevé.

C'est d'ailleurs tout le sens de la loi: appliquer une sorte de solidarité intercommunale sur cette compétence. Un argument qui ne laisse pas insensible Rolland Balbis. « Si on n'est pas dépossédé par un délégataire, et que le président d'agglo le souhaite, les maires auront toujours leur mot à dire. Mais sinon... »

Sinon, Jacqueline Gourault pourrait bien regretter sa promotion.

Textes: Romain Alcaraz
Photos: Frank Tetaz, Dylan Meiffret



L'eau, un enjeu capital pour le devenir de l'humanité, doit-elle être confiée à des groupes mercantiles ? Ou, à tout le moins, ne doit-elle pas rester sous le contrôle étroit des collectivités publiques ?

Questions à Olivier Audibert-Troin, président de la communauté d'agglomération dracénoise (Cad)

« C'est le quotidien des gens, on n'a pas le droit à l'erreur »

Que pensez-vous de ce transfert de compétences ?

Les arguments en faveur du transfert de ces compétences existent, et je reconnais la pertinence de plusieurs d'entre eux. Il y a par exemple une technicité de plus en plus poussée demandée aux petites communes. Le tout avec des moyens financiers de moins en moins importants. C'est une nouvelle donne. Reste que c'est une loi à laquelle je me suis opposé.

Pourquoi ?

D'abord parce qu'aujourd'hui, il y a une véritable crise des maires ruraux. Ce n'est pas un bon signal adressé à ces maires, ceux qui font tourner la République. La résultante, c'est qu'ils se disent qu'on leur retire leurs compétences au fur et à mesure. L'eau et l'assainissement, c'est fondamental pour l'aménagement du territoire et l'urbanisme, c'est son bras armé. Vous pouvez faire toutes les zones constructibles que vous voulez, si l'eau et l'assainissement n'y arrivent pas, ça

ne marchera pas. L'autre problème, c'est le déni de proximité. La population est désemparée, c'est difficile, et la réponse, c'est cette demande de proximité, tellement compréhensible. Avec ce transfert, c'est un signal à la population qui dit: on ne vous entend pas.

Qu'allez-vous faire en janvier 2020 ?

Nous sommes Républicains, la loi existe, elle s'impose à nous.

Comment ?

Il y a un fil directeur à notre réflexion: je ne souhaite pas que nous perdions la connaissance des réseaux de proximité. Cela veut dire que les maires doivent rester totalement dans la boucle. Ce sont eux qui connaissent le mieux leurs réseaux. C'est fondamental. Nous avons aussi lancé une très lourde étude, qui coûte 216000 euros, afin d'obtenir une photographie des systèmes actuels, des réseaux et des investissements réalisés et à réaliser. Nous aurons une

restitution mi-décembre. Dans tous les cas, je bannis toute forme de dogmatisme. Nous aurons une méthode pragmatique.

C'est-à-dire ?

Nous allons regarder les choses pour voir ce qui marche bien. Nous devons être créatifs et imaginatifs. Je mets une limite à cette réflexion: au plus nous avons de systèmes différents, au plus c'est compliqué pour nous à gérer. Il faut éviter pléthores d'intervenants.

Et pour la mutualisation des moyens ?

Si on arrive à le faire, on baissera le prix. Mutualiser, ça ne peut marcher qu'avec un nombre restreint de systèmes.

Un mot sur cette nouvelle mission confiée à la Cad ?

On est dans le quotidien des gens, on n'a pas le droit à l'erreur. C'est une sacrée responsabilité que nous allons assumer avec humilité.



Régie publique: l'exemple de Villecroze

En 2016, Villecroze est passée en régie municipale. Et depuis, son maire, Rolland Balbis, incarne, qu'il le veuille ou non, la parole des défenseurs de l'eau. En tant que tel, sa parole est d'or. Alors quand il juge le transfert des compétences eau et assainissement aux intercommunalités, on l'écoute. « Il faut des contreparties pour les maires, estime-t-il. Parce qu'au final, des villes ont fait des efforts, des investissements sur cette compétence. La perdre, c'est aussi être dépossédé de son action publique. » Sans compter que la gestion future, en intercommunalité, devra composer aussi avec les communes n'ayant pas eu les moyens d'entretenir le réseau. « Aujourd'hui, le réseau a 70 ans environ. Il est en fin de vie. Il faudra changer les canalisations. » Et tout le monde paiera. Ce que regrette l'élu, c'est aussi la possibilité de « retourner en affermage ». « Nous avons repris la gestion en 2016. Mon délégataire ne respectait pas le contrat. Je me suis aperçu de quelques anomalies. » Le premier magistrat avoue tout de même avoir revu sa position, jusqu'à alors tranchée: « Il y a quelques années, je n'aurais pas été tendre avec quelque délégataire que ce soit. Aujourd'hui, je suis plus modéré. » Non pas qu'il envisage le retour en délégation de service public. Mais il comprend les communes qui ne parviennent pas à s'en sortir. « Quand on a perdu la main, c'est difficile de la reprendre. » Depuis 2016, les services municipaux à Villecroze sont « chargés de collecter, stocker, potabiliser, distribuer, quantifier et facturer l'eau ». Rien que ça. Les autres communes exploitant leur eau potable en régie font la même chose. Pour combien de temps encore ?

une source de polémiques

assainissement. Ce qui provoque la gronde des maires. La problématique est toutefois complexe

Lorgues: débat au long cours



La dernière séance des Ciné-débats citoyens à Lorgues était consacrée à l'eau, sa distribution et le traitement des eaux usées. Après le documentaire *Villes en eaux troubles* d'Yves Entenich, qui traite du choix des villes en matière de gestion de l'eau, un riche débat s'est lancé sur la problématique du transfert des compétences eau et assainissement. Et c'est Claude Alemagna, maire de la ville hôte, exploitant l'eau en régie municipale, qui s'est lancé le premier: « *L'eau appartient à notre patrimoine naturel comme nos ouvrages architecturaux appartiennent à notre patrimoine historique. La gestion de l'eau est, avec l'éducation primaire et la voirie, la raison même d'exister de chaque collectivité locale.* » Une inquiétude qui sera partagée par de nombreux intervenants au cours de la soirée. L'édile s'interroge: « *Quand l'eau passera en gestion intercommunale, quel sera le futur mode de gestion? Quels seront les coûts de fonctionnement? Quelle qualité et quelle performance du service? Quel avenir pour les agents municipaux? Et le prix de l'eau dans tout ça?* » Il poursuivait: « *Je me dois d'être respectueux de la loi, mais je peux vous assurer que je me battraï de toutes mes forces et je mettrai*



Robert Flores (Ciné débats citoyens), Romain Debray maire d'Entrecasteaux, Roland Balbis maire de Villecroze, Pierre Elfen collectif Entrecast'eau et Georges Baroni représentant Paca.

les moyens nécessaires pour conserver la maîtrise de ce bien naturel. » Romain Debray, maire d'Entrecasteaux, présent au débat, tirait lui aussi la sonnette d'alarme: « *Entrecasteaux a toujours été en régie. Nous avons investi dans le forage, les bassins de stockage et récemment dans une nouvelle station d'épuration au système écologique. Tout s'est fait sans délégataire. C'est essentiel de garder la maîtrise complète de la gestion de l'eau. Une commune qui ne contrôle plus son eau est limitée et sous tutelle.* »

La mobilisation doit contaminer la population

Georges Baroni, membre du Con-

seil économique, social et environnemental au conseil régional Paca, continuait l'éloge de la régie: « *Une entreprise, Veolia, Suez et cie,*

seil économique, social et environnemental au conseil régional Paca, continuait l'éloge de la régie: « *Une entreprise, Veolia, Suez et cie, doit faire des bénéfices et en redistribuer une part à ses actionnaires, une part étant normalement investie, notamment dans la recherche. Elles ont un niveau capitalistique très important et sont présentes sur d'énormes projets à l'international. Pour elles l'eau est un marché qu'elles vont essayer de gagner en faisant des pressions économiques*

et politiques auprès des communes. » Or, la plupart en sont persuadées, l'eau sera confiée à une DSP par facilité. « *La DSP récupérera toutes les infrastructures que nous avons financées depuis 50 ans,* » estimait Romain Debray.

Et pour comprendre la colère des maires, l'édile ajoutait: « *La mobilisation des associations des maires de France et des maires ruraux de France qui demandent que ce passage de délégation de l'eau aux intercommunalités soit optionnel et non obligatoire n'est pas entendue (...). A Entrecasteaux nous avons choisi de mobiliser le village. Nous avons déjà plus de 600 signatures*

sur 1100 habitants pour garder la régie municipale. »

Une mobilisation essentielle aux yeux de Georges Baroni: « *La population doit se rendre compte de ce problème de l'eau, le prendre à bras-le-corps pour garder sa gestion au plus près de leurs conseils municipaux qu'ils ont élus pour les représenter. Il y a urgence. 2020 c'est demain, mais il n'est pas trop tard. Cette eau va être le problème n°1*

I. B.

Les investissements tombent à l'eau ?

C'est l'un des arguments majeurs des opposants. « *L'eau est un bien précieux à préserver.* » Mais derrière ce beau discours, la question financière est également importante. Et pas qu'un peu. Les maires parlent souvent d'un sentiment de dépossession. « *Si on perd ça, il ne nous reste que*

les mariages », lancent-ils. C'est aussi une façon de dire que les investissements liés à l'entretien des canalisations d'eau potable, ou à la création de stations d'épuration, tous ces efforts réalisés par une commune à grand coup d'économies ou d'impôts, ce sera perdu. Liliane

Boyer, maire du Muy, aurait par exemple « *bien aimé aller au bout de [son] contrat de Délégation de service public de l'assainissement [en 2029, NLDL]* » alors que la station d'épuration financée en partie par la Ville est en fonction depuis deux petites années seulement.

L'Agence de l'eau veut faire la chasse aux idées reçues

Le transfert des compétences eau et assainissement ne manque pas d'ennemis. Et quelques partisans. L'Agence de l'eau, établissement public participant à la gestion de l'eau, par exemple

C'est un établissement public incontournable lorsqu'il est question de la gestion de l'eau. L'Agence de l'eau est en effet l'un des principaux fournisseurs de subventions permettant aux communes de financer la distribution et l'assainissement du précieux liquide. Aux communes, et bientôt aux Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI). La Cad, par exemple. Un transfert qui comporte, aux yeux de l'Agence, un certain nombre d'intérêts non négligeables. « Il ne faut pas faire de dogmatisme, il faut se poser la question: quels sont les atouts de la mise en commun de la compétence eau et assainissement ? » Pour Gaëlle Berthaud, directrice de la délégation Paca-Corse de l'Agence, ils sont nombreux: « En dépassant le périmètre de la seule commune, on peut voir les possibilités de mutualisation de services ou de patrimoine. Le tout pour une économie ou une gestion optimisée. »



La station d'épuration du Muy pourrait-elle faire l'objet d'une mutualisation entre plusieurs communes? C'est l'un des objectifs poursuivis par le transfert des compétences. (Photo doc Adeline Lebel)

« Protéger les rivières et la biodiversité »

est nécessaire, notamment dans un département si fragile en termes de disponibilité d'eau. « Les arrêtés sécheresses ne sont pas rares, et il s'agit de protéger les populations, mais aussi les rivières, la biodiversité. » En cela, la mutualisation à l'échelle intercommunale des moyens de gestion de l'eau peut aider. « Nous allons à la rencontre des EPCI afin de partager des études sur la structure réelle des services. Ce genre d'études per-

met de mettre les choses à plat, d'avoir un meilleur diagnostic. Nous pouvons aller jusqu'à la simulation tarifaire, voire jusqu'aux marges dégagées afin de réaliser des investissements. Ou d'innover. » Concrètement, des stations d'épuration peuvent faire doublon, la compétence d'agents peut manquer sur une commune... La question des tarifs et du mode de gestion en EPCI reste entière... Face aux réticences des maires,

Gaëlle Berthaud n'en a pas. « Mutualiser la gestion patrimoniale par exemple peut permettre l'amortissement des coûts à l'échelle du territoire. » Et pour ce qui est des maires ayant déjà investi dans leurs réseaux, estimant ne pas devoir payer pour ceux qui n'ont rien fait: « C'est une vision à court terme puisque leurs réseaux seront forcément un jour concernés par une rénovation. » Elle ajoute: « Il faut pouvoir se poser la question, et

c'est plus simple à l'échelle de l'intercommunalité. »

« Tout ne se fera pas tout de suite »

Pour autant, la directrice Paca-Corse de l'Agence de l'eau se montre compréhensive face à l'appréhension des maires. « Quand on est sur un territoire en difficulté avec la ressource d'eau, les maires ont peur de voir cette compétence ne pas prendre en compte la réalité de

leur terrain. Mais tout ne se fera pas tout de suite. » En janvier 2020, plusieurs communes seront toujours engagées avec un délégataire, par exemple, l'Agglo' ne mutualisera pas tout, tarifs et types de contrats. En tout cas, pas tout de suite. « On peut imaginer plusieurs systèmes, Délégation de service public (DSP) ou régie, différents d'une commune à l'autre. L'important étant de pouvoir poser un diagnostic pour améliorer l'existant. »

Avec, dans un premier temps, « une prise de distance, une autre vision, pour des économies de moyens ».

Délégation ou régie ?

DSP ou régie? « Nous n'avons pas à prendre parti. Il peut y avoir des territoires pour lesquels la régie est la meilleure solution, d'autres où un délégataire sera plus pertinent. » Elle poursuit: « Dans tous les cas, l'EPCI est responsable. Il peut aider au choix: la mutualisation des compétences peut permettre de produire des DSP plus intéressantes. »

« L'objectif de la mutualisation est de mettre en place... » Bref, pour l'Agence de l'eau, le transfert de la compétence est surtout un moyen de faire des économies. Et l'intérêt pour cette question n'est pas innocent: les budgets des Agences de l'eau sont souvent ponctionnés de quelques centaines de millions d'euros par le gouvernement (500 en 2018)...

Prix de l'eau: comparaison n'est pas raison

Combien coûte le mètre cube d'eau dans les communes de la Communauté d'agglomération dracénoise? La question est simple, la réponse est complexe. Récit de notre quête de vérité.

L'idée, au départ, c'est de comparer le prix de l'eau entre les communes de la Cad. Vingt-trois collectivités, vingt-trois coups de fil: on pensait plier l'affaire en une matinée. Mais ce n'est pas aussi facile... D'abord, il y a le prix à comparer: beaucoup de communes ont des tarifs évolutifs selon la quantité d'eau consommée. Il existe pourtant une facture "type", basée sur une consommation de 120 m³. Victoire? Si seulement... Car de nouvelles questions se font jour: faut-il compter l'abonnement au service? Oui, mais parfois l'abonnement n'est pas mensuel... Faut-il compter les taxes? Oui, mais dans les prix recueillis, on n'est pas sûrs que ce soit toujours le cas...

Un site "officiel"... pas à jour!

Les raisons de notre incertitude? Les écarts de prix surprenants que l'on peut obtenir entre les communes et parfois... sur une même commune. Sans oublier les aléas de l'enquête: informée par

nos soins être l'une des communes les plus onéreuses quant au tarif de son mètre cube (transmis par les services municipaux), la maire de La Motte a paru surprise. Quelques heures plus tard, un mail nous demandait de ne pas tenir compte du tarif communiqué, celui-ci étant manifestement erroné. On attend encore le bon chiffre...

Au fil de notre enquête, un interlocuteur nous soumet une idée: se servir de l'observatoire des services publics de l'eau et de l'assainissement. Et avec ce nom pompeux, une promesse: celle de trouver une interface fiable pour connaître le prix de l'eau dans les communes. On a vite déchanté.

D'abord parce qu'un écart de prix est toujours constatable entre les informations fournies par les entreprises telles que Veolia, la Saur et Suez. Ensuite parce que les informations recueillies par l'observatoire ne sont tout simplement pas à jour. Avec des prix pouvant dater de 2014...

Impossible de faire la moindre comparaison? Quand même pas... Un spectre d'indices permet de donner quelques chiffres. Reste à espérer qu'ils soient proches de la réalité...

Combien coûte l'eau?

■ **Inférieur à 2 euros le mètre cube**

Par ordre croissant: Comps-sur-Artuby, La Bastide et La Roque-Esclapon (1,21€); Vidauban (1,37€); Le Muy (1,38€); Draguignan (1,47€); Les Arcs (1,55€); Bargème (1,61€); Lorgues (1,62€); Flayosc (1,64€); Taradeau (1,89€).

■ **Supérieur à 2 euros le mètre cube**

Trans-en-Provence (2,02€); La Motte (2,12€); Bargemon (2,13€); Callas (2,22€); Figanières (2,31€); Ampus et Châteaudooble (2,36€);

Salernes (2,40€); Sillans-la-Cascade (2,46€); Claviers (2,53€).

■ **Prix non-communicés**

Montferrat et Saint-Antonin.

■ **Ville en délégation de service public**

Ampus, Callas et Trans-en-Provence (Saur); Claviers, Draguignan et Flayosc (Veolia); Salernes et Sillans-la-Cascade (Suez). Châteaudooble passe de la Saur à Veolia en novembre. Le reste des communes fonctionne en régie.

La source des Frayères enfin remise en service

Depuis les inondations de juin 2010, Draguignan avait perdu sa principale ressource en eau potable. L'inauguration célébrée lundi annonce un retour à la normale. Voire mieux...

Un cadre bucolique et un froid de canard. C'est dans cette ambiance un peu particulière que s'est déroulée l'inauguration de la source des Frayères, au cœur des gorges de Châteaudouble. Une inauguration qui marque le retour d'un des principaux fournisseurs en eau potable de Draguignan, en rade depuis les inondations de juin 2010. Huit ans plus tard, le cité du Dragon retrouve "sa" source, et une sécurité en terme d'alimentation en eau potable par la même occasion. «La municipalité assure pour des dizaines



En chiffres

■ **1934** : l'année de mise en service de l'exploitation de l'eau de la source des Frayères.

■ **1,3M€** : le coût des travaux de réhabilitation, entamés en 2017 après les inondations de 2010. La source assurait alors 30% des ressources en eau potable de la ville.

■ **15** : le nombre de réservoirs (les principaux sont ceux de la Calade (véritable cœur de la ville) et S'-Michel. Leur capacité totale représente deux jours de consommations.

d'années la sécurité de l'eau à ses habitants», promet Patrice Malhomme, responsable eau et assainissement pour la Ville. Une descente des 111 marches qui séparent la route des Gorges du lit de la rivière aura permis de s'en rendre compte. Une visite sportive qui aura permis au maire, Richard Strambio, d'ajouter : «C'est un grand jour.» Avant de remplir les verres d'un liquide moins transparent que celui qui habille la Nartuby...



Un grand jour pour la Ville que l'inauguration de la source des Frayères retrouvée, synonyme de sécurité pour les robinets dracénois.

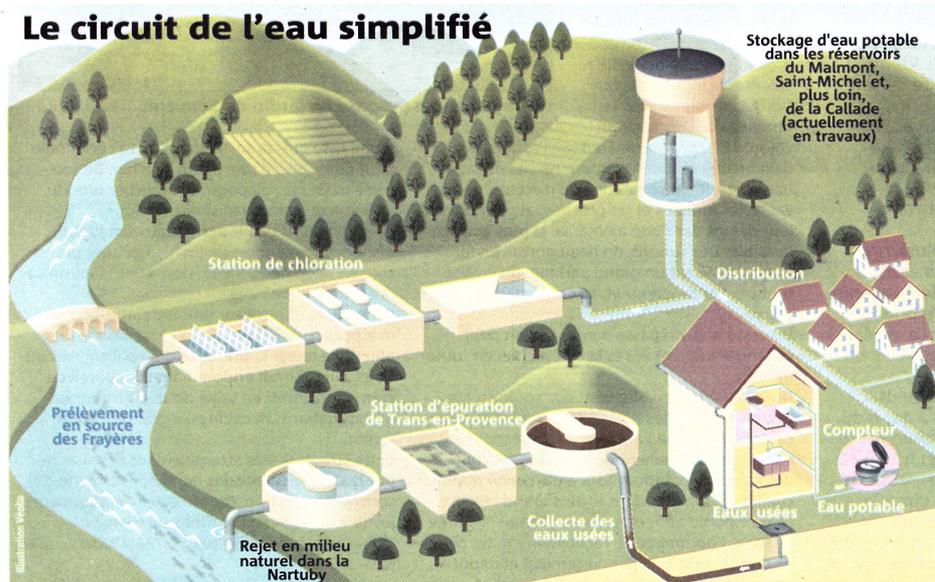
(Photos Dylan Meiffret)

■ **247** : le nombre de km de canalisation d'eau potable.

■ **2 500 000** : le nombre de m³ d'eau du robinet consommée annuellement par la ville (environ 40 000 habitants, 16 624 compteurs). Soit 146 litres d'eau par habitant et par jour.

■ **1500** : le nombre d'analyses produites par an afin de contrôler la qualité de l'eau.

Le circuit de l'eau simplifié



Transfert de compétences: «Il y aura toujours une solution»

Richard Strambio s'était montré, au moment de faire conférence commune avec le président de l'association des maires du Var Jean-Pierre Véran, assez critique face au transfert des compétences eau et assainissement. Le moins que l'on puisse dire, c'est qu'il a mis de l'eau dans son vin. Interrogé à nouveau sur cette problématique, le maire de Draguignan a mis en avant les spécificités de sa commune : «Pour notre ville, une régie, ce n'est pas viable financièrement. Nous n'avons tout simplement pas les compétences ni les ressources pour gérer l'eau potable.» Reste que face à la fronde des maires, l'homme se veut pragmatique : «Nous ne changeons pas notre politique : nous ne ferons pas supporter nos investissements aux autres communes.» Comment, dès lors que c'est la Communauté d'agglomération qui aura la main sur la question? Mystère... «En 2020 [date effective du transfert de la compétence, NDLR], on va voir. Mais j'ai confiance en l'Homme, je pense que le bon sens va l'emporter. Je comprends ceux qui sont en régie et qui veulent rester en régie. Nous arriverons toujours à trouver des solutions.» Pas de précipitation, semble-t-il dire : «Les dispositions du transfert prendront du temps à être appliquées, compte tenu, notamment des contrats d'affermages des villes [échéance 2032 pour Draguignan, NDLR]. On peut imaginer qu'un jour, une solution unique existera. Mais les maires garderont leurs prérogatives.» Une nouvelle fois, la question se pose : comment? À suivre...